



## Location meubl e quelle option choisir

Par **gala66**, le 17/12/2017   12:22

Bonjour

Je suis retrait e, et je dispose   l'int erieur de ma r esidence principale un petit appartement enti erement meubl e et  quip e d'une surface de 40m<sup>2</sup>. Une personne serait int eress e pour le louer   l'ann ee, sans que cela devienne sa r esidence principale. (cadre ayant un emploi sur Perpignan, mais r esidant hors d epartement) Le loyer serait de 350/ mois plus 50  de charges .Comment  tablir le bail, et au niveau fiscal, comment d eclarer les revenus ? et sur quel montant je serai impos e, quel abattement aurais je droit?  
Merci de vos r eponses.

Par **Visiteur**, le 17/12/2017   14:04

Bonjour,

Vous optez pour le r egime "micro-BIC" (abattement de 50 % pour les locaux meubl es classiques) ou le r eel lorsque les frais d eductibles d epassent l'abattement.  
Dans tous les cas vous supporterez la CSG...

..mais plut ot que de faire un expos e, je pr ef ere vous conseiller cette lecture.  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32744>

Par **gala66**, le 17/12/2017   14:58

merci de votre r eponse.  
Cdt